

## **Votes nominatifs sur les motions**

*Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).*

*Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.*

### **VOTES :**

1. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- Mme Véronique Caprasse à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la transposition en droit interne de la directive européenne 2013/55/UE du 20 novembre 2013 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles" (n° 151)

(développée en réunion publique de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société du 5 juillet 2016)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 151/001)

- une motion de recommandation par Véronique Caprasse (DéFI)
- une motion pure et simple par Dirk Janssens (Open VLD), Damien Thiéry (MR) et Yoleen Van Camp (N-VA)

La motion pure et simple est adoptée par 83 voix contre 56

2. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- Mme Barbara Pas au premier ministre sur "le référendum" (n° 156)

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 5 juillet 2016)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 156/001)

- une motion de recommandation par Barbara Pas (VB)
- une motion pure et simple par Peter Buysrogge (N-VA) et Philippe Pivin (MR)

La motion pure et simple est adoptée par 90 voix contre 49